



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de la Marne

Affaire suivie par : Jean-Pierre RIOCREUX

Tél. : 03 26 47 74 39
Courriel : udap.mame@culture.gouv.fr

N/Réf. : VT/JPR 20180103-01
P.J. : périmètre délimité des abords de l'église

Le chef de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
architecte des bâtiments de France

à

MONSIEUR LE MAIRE
4 ROUTE FONTAINE
51320 DOMMARTIN LETTREE

REÇU LE 18 JAN. 2018

Reims, le 3 janvier 2018

Objet : Dommartin-Lettree – Église Saint-Martin MHC – proposition de création d'un périmètre délimité des abords

Monsieur le Maire,

À la suite de la parution du décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, je reviens vers vous au sujet de la création du périmètre délimité des abords de **l'église Saint Martin, édifice classé au titre des monuments historiques en date du 27 mars 1931.**

Le PDA est prévu par l'article L 621-30 du code du patrimoine qui prévoit que *« les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. »*

L'UDAP a étudié un tracé de périmètre adapté à **la réalité du tissu urbain et de ses enjeux d'évolution et de valorisation.** Sur le plan ci-joint est reporté le périmètre que je vous propose de substituer au périmètre actuel.

Il vous est proposé d'inclure dans le PDA :

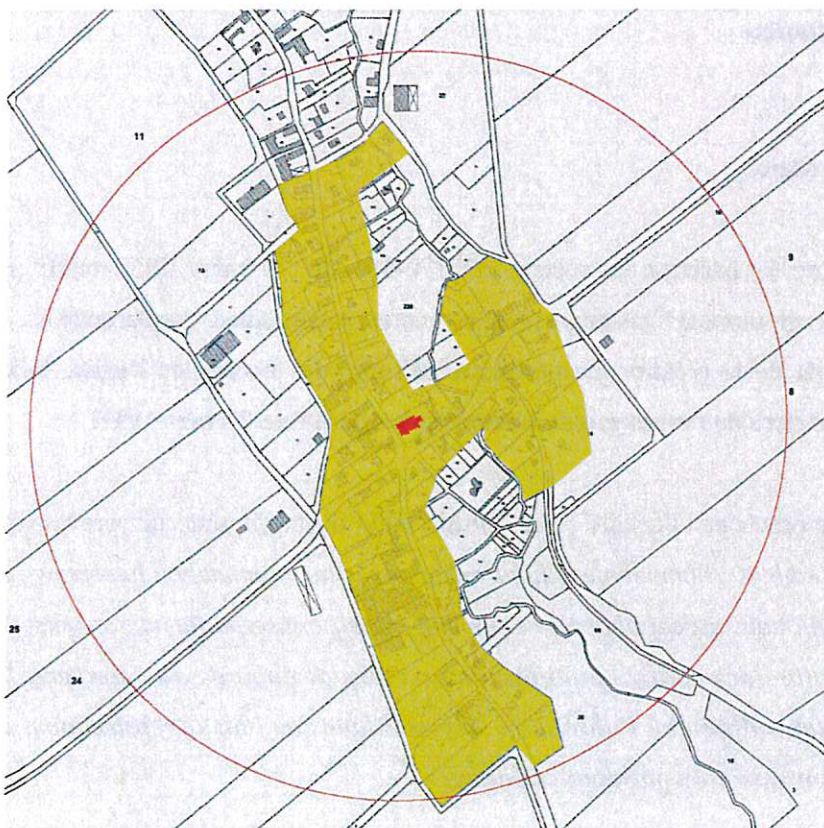
- L'ensemble du tissu bâti ancien du centre bourg



Construction traditionnelle représentative des bâtiments anciens

Dommartin-Létrée est un village-rue qui s'est développé le long de la Soude et au niveau du pont sur la route départementale 79. Il est constitué de bâtiments traditionnels en brique ou craie organisés autour de cours de fermes.

Ce cœur historique de Dommartin-Létrée concentre les éléments d'intérêt patrimoniaux à protéger et à mettre en valeur.



Le tissu bâti ancien reporté sur le cadastre actuel

- La Soude et sa ripisylve

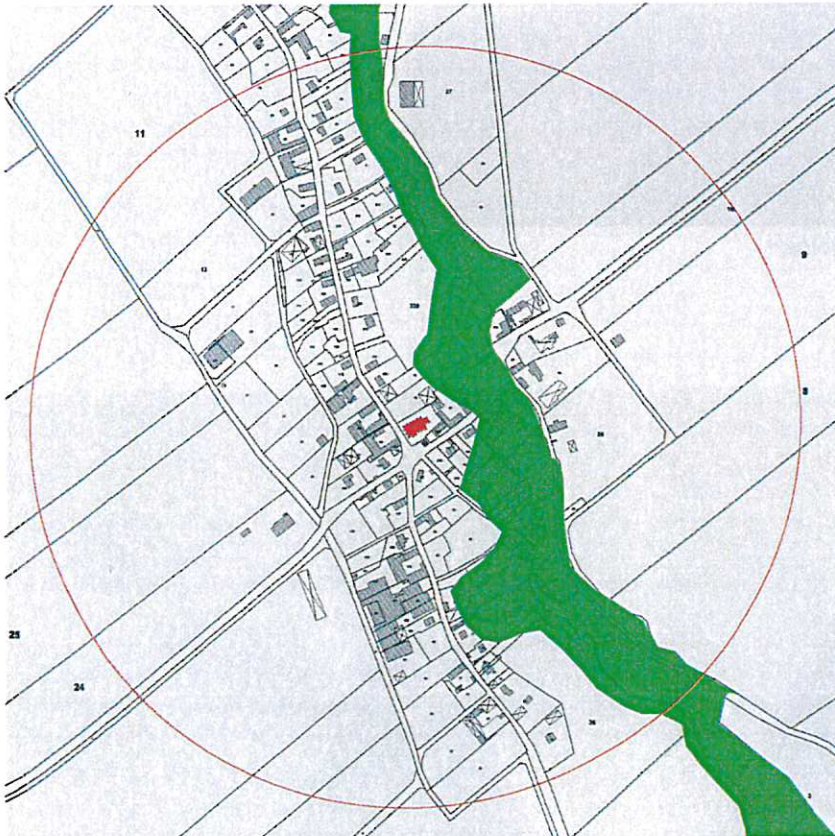


Vue aérienne



La Soude et sa ripisylve devant l'église

La rivière la Soude structure le village qui s'est installé le long de ce cours d'eau. Avec ses espaces naturels et en particulier sa ripisylve, la Soude sert d'écrin à l'église monument historique et la met en valeur.

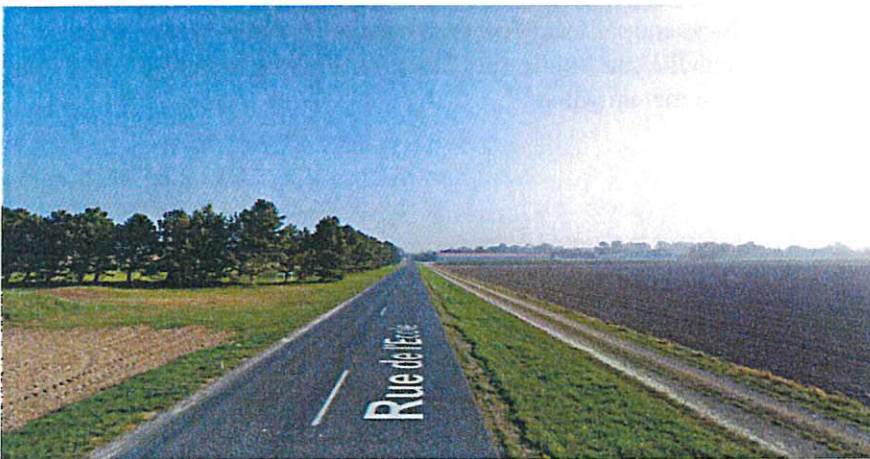


La Soude et sa ripisylve sur le cadastre

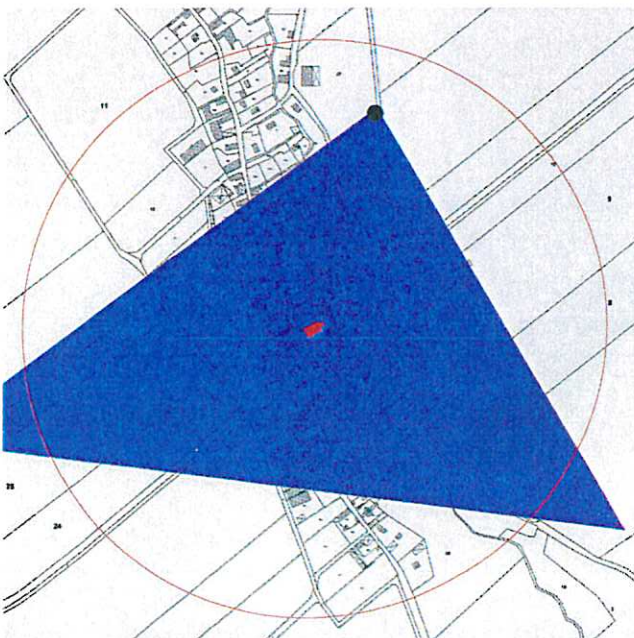
- Les points de vue sur le village et l'église



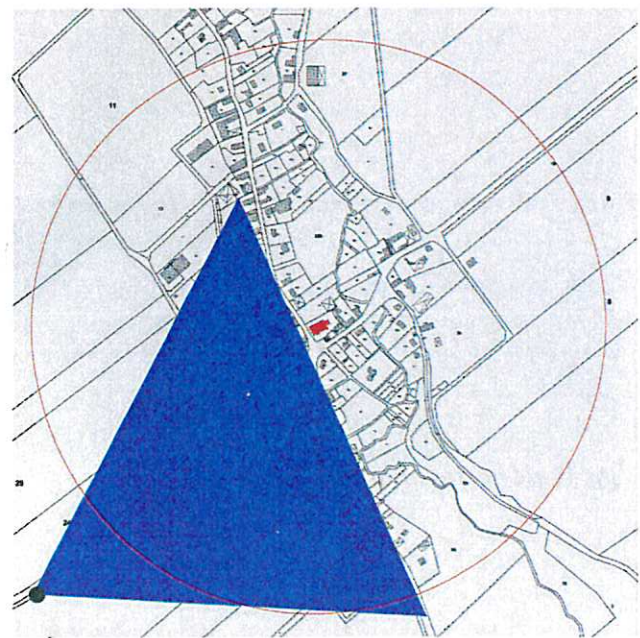
Point de vue du château d'eau



Point de vue de la route départementale

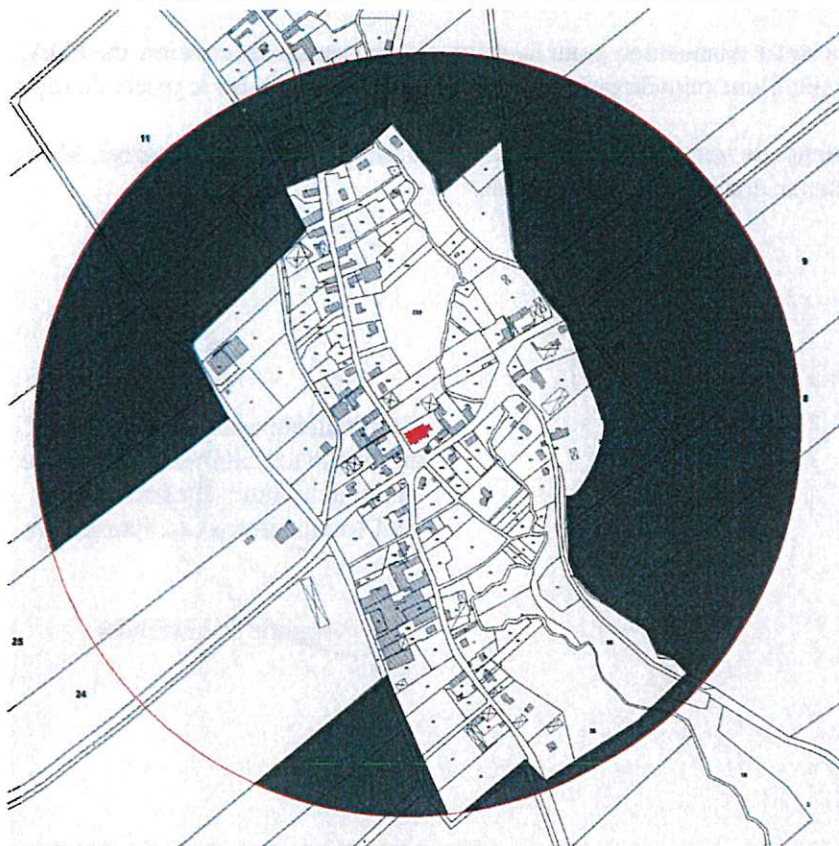


Point de vue du château d'eau

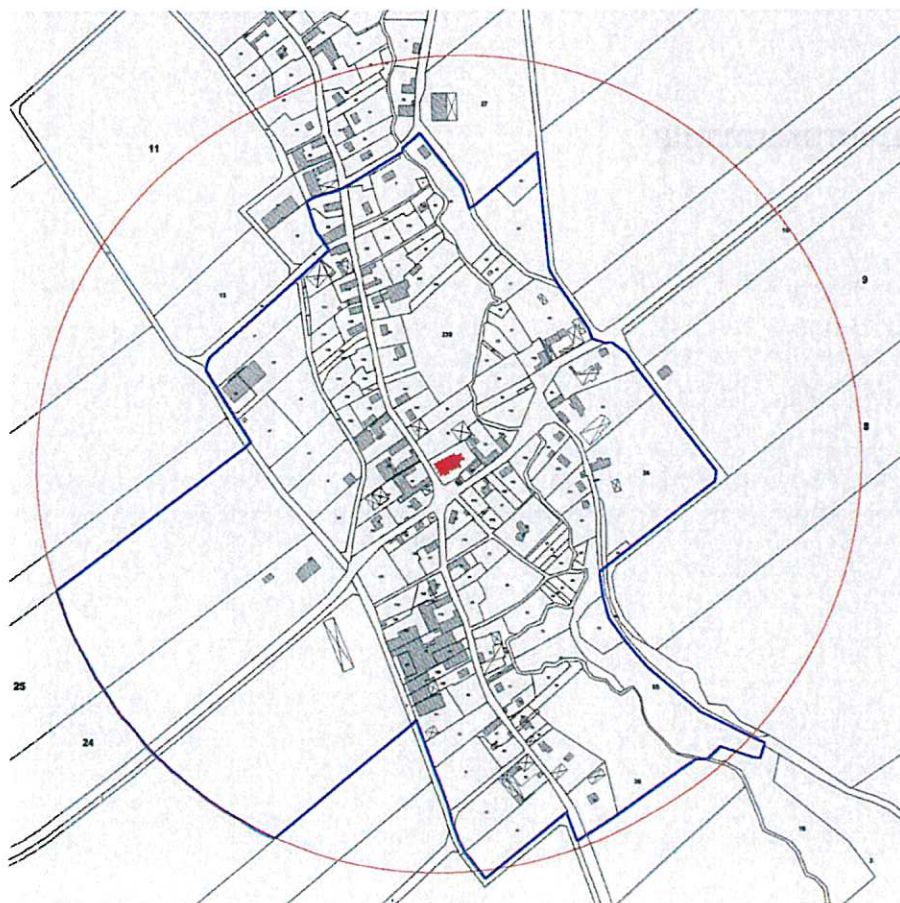


Point de vue de la route départementale

Il vous est proposé d'exclure le secteur Nord, moins ancien et qui ne présente pas de rapport direct avec le monument, ainsi que les zones hors des vues principales sur le village.



Projet de périmètre délimité des abords et périmètre de protection actuel



Je vous invite donc à proposer à votre conseil municipal ce nouveau périmètre, en application des dispositions législatives et à délibérer le cas échéant sur son adoption.

Je reste à votre disposition pour la suite du processus de création du PDA, qui devra ensuite faire l'objet d'une enquête publique et qui doit être arrêté par le préfet de région.

Dans l'attente de votre retour sur cette proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte urbaniste de l'Etat
architecte des bâtiments de France
chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine



Virginie THEVENIN

Copie: Préfecture, DDT, DRAC/CRMH